

SOMMAIRE

Mars  
Avril  
2025  
N°83

**Page 2**

Conseils municipaux,  
Nuisances chiens,  
Solution jeux

**Page 3**

Parc du Vercors, Aménagement du village, Alertes fraudeurs, 8 mai 1945, Emploi jeunes, Frelons Asiatiques

**Page 4**

Ecole, Carnaval

**Page 5**

MAM, Panneau pocket

**Page 6**

Dossier budget

**Page 10**

Adopte une poule,  
Collecte cartouches encre

**Page 11**

Infos tri, Club des gorges du Nan

**Page 12**

AAPPMA, Foyer rural, RSG

**Page 13**

Patrimoine culinaire , Info ARS, Info PAISS

**Page 14**

Le coin des professionnels

**Page 16**

Etat civil, Expo photos, Infos pratiques

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : [www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org](http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org), également consultables en Mairie.



# L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

## EDITORIAL

Les mois de Mai et Juin sont les mois habituels des élections en France. Si cette année aucune échéance électorale n'est prévue, en 2026, un nouveau Conseil municipal sera élu. Il semble que de nombreux élus municipaux ne souhaitent pas se représenter, il est donc nécessaire de trouver de nouveaux candidats. Certains y pensent déjà et d'autres appréhendent ou se posent des questions.

En 2020, avant de me porter candidat, j'ai eu de nombreuses interrogations, notamment si j'avais les compétences nécessaires car je ne connaissais pas tous les rouages de la gestion d'une commune. Une fois élu, je me suis rendu compte que, parmi les nouveaux, je n'étais pas le seul dans ce cas et nous avons tous appris au fur et à mesure. Également, forts de nos expériences et connaissances personnelles, nous avons pu apporter notre pierre à l'édifice et contribuer au fonctionnement du Conseil municipal.

Après cinq années au sein du Conseil j'en tire une grande satisfaction et c'est pour cela que j'incite ceux qui hésiteraient, à se décider.

Pourquoi aborder ce sujet à un an de

l'échéance ? Il doit s'agir de la part des candidats, d'une réflexion qui doit mûrir et ne pas être prise à la dernière minute.

Également, devant le constat que les femmes n'étaient pas suffisamment représentées dans les conseils municipaux des petites communes, nos élus nationaux ont décidé que la parité serait obligatoire. La solution trouvée est le vote à la proportionnelle par liste paritaire. Les candidatures devront se constituer en listes de 13 à 17 personnes (pour une commune de notre importance) avec une parité hommes-femmes obligatoire. Le panachage de liste sera interdit.

Vous comprenez mieux cet édit qui se veut uniquement informatif.

Mesdames, qui ne représentiez qu'un tiers du dernier Conseil municipal, et messieurs, à vos réflexions !

**Bernard TARRADE, conseiller municipal**

*P.S. Le projet de loi a été adopté en seconde lecture à l'Assemblée Nationale mais n'a pas été approuvé par le Conseil d'État et la loi pas encore promulguée.*

I/ Délibération 2025-02 : Subvention de fonctionnement 2025 CCAS

II/ Délibération 2025-03 : Approbation compte de gestion 2024

III/ Délibération 2025-04 : Approbation du compte administratif 2024-Budget principal commune

IV/ Délibération 2025-05 : Fixation des taux d'imposition directe 2025

V/ Délibération 2025-06 : Vote du budget primitif 2025 du budget principal Commune

VI/ Délibération 2025-08 : Engagement de la commune pour la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

VII/ Délibération 2025-07: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

VIII / Délibération 2025-09 : Nomenclature budgétaire et comptable M57 / application de la fongibilité des crédits Budget Commune 2025

IX / Délibération 2025-10 : convention création et gestion d'une nouvelle boucle cyclo touristique sur la commune

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : [www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org](http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org), également consultables en Mairie.

## SOLUTION JEU N°82

### • SOLUTION DE LA GRILLE N°626 •

7	4	5	1	8	6	9	3	2
3	1	6	9	7	2	4	8	5
2	8	9	3	5	4	6	1	7
6	9	4	8	3	7	5	2	1
5	7	2	6	9	1	3	4	8
1	3	8	4	2	5	7	6	9
8	2	3	7	6	9	1	5	4
4	5	7	2	1	3	8	9	6
9	6	1	5	4	8	2	7	3

D	A	F	A					
T	E	N	D	R	E	S	S	E
T	A	R	I	R	A		P	
Z	E	R	O		R	O	U	E
S	R	I	L	A	N	K	A	
S	T	A	T	U	R	E		U
E	T		T	I	E	N	T	
C	R	I	E	E		T	E	R
		O	C	C	U	L	T	E
H	A	N	O	I		O	S	
N		L	E	V	I		F	
T	I	M	O	N	E	R	I	E
S	U	S		R	E	V	U	

### • SOLUTION DE LA GRILLE N°627 •

6	2	7	8	5	4	9	3	1
5	8	4	3	1	9	2	6	7
9	1	3	6	7	2	5	4	8
2	5	1	9	3	6	8	7	4
3	4	6	2	8	7	1	5	9
8	7	9	5	4	1	6	2	3
7	3	8	1	2	5	4	9	6
4	9	2	7	6	8	3	1	5
1	6	5	4	9	3	7	8	2

I/ Délibération 2025-11 : Transfert de compétence « création et gestion d'un crématorium » à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

II/ Délibération 2025-12 : Mandat au CDG 38 pour contrats

III/ Délibération 2025-13 : Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique Programme ISERENOV

## NUISANCES CHIENS

Nos amis les chiens... oui ...mais...

Les chiens sont d' admirables animaux de compagnie, tout le monde le sait.

Ils peuvent aussi créer beaucoup de nuisances au quotidien. Voici une petite liste non exhaustive :

- Les déjections sur les espaces publics ou privés :  
Les jardins publics ou privés, les jardinières ne sont pas des lieux pour que votre animal effectue ses besoins. La commune a déposé dans de nombreux lieux des distributeurs de sacs. Vous pouvez aussi en prendre sur vous lors de la petite sortie journalière avec votre animal.

Cela évitera que les agents techniques, les enfants, les propriétaires découvrent ces offrandes désagréables

- La protection de la faune sauvage et des animaux domestiques :

Vos animaux doivent être tenus en laisse et doivent être maîtrisés. Des animaux non tenus en laisse perturbent la vie de la faune sauvage. Dans l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan, c'est une obligation (règlement de l'ENS). Vous êtes nombreux à vous promener sur les sentiers de notre commune. Certains sentiers sont balisés, vous êtes sur le domaine public. D'autres ne le sont pas, vous êtes alors sur le domaine privé, vous devez respecter les lieux traversés. Vos chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas menacer la tranquillité des animaux dans les pâtures. Ce rappel est fait au regard d'évènements récents qui se sont passés sur la commune.

- L'aboïement des chiens :

Les chiens peuvent créer des nuisances de voisinage par leurs aboiements. Cherchez toujours la solution amiable en informant le propriétaire de la nuisance que vous subissez. Dans la plupart des cas, des solutions pourront être trouvées.

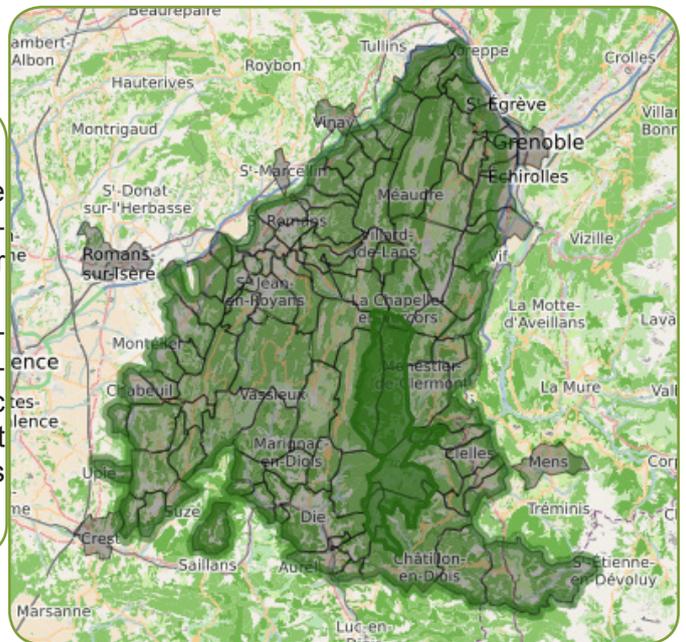
## PARC DU VERCORS



Renouvellement du label Parc Naturel Régional pour le Vercors.

Le Premier ministre vient tout juste de signer le décret, le 26 mars 2025, renouvelant le classement du Parc Naturel Régional du Vercors pour les quinze prochaines années.

Révisée entre 2018 et 2024, cette charte, qui fixe les orientations pour la période 2025-2040, avait été soumise à l'adhésion des communes au premier semestre 2024. Le Parc Naturel Régional pour le Vercors peut compter maintenant sur 98 communes et 6 villes-portes pour mener les objectifs contenus dans la charte.



## AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Les travaux entrepris, rue de la Trainière, rue du 29 janvier 1944 et rue du Pont prennent du retard. En raison d'un problème d'approvisionnement en matériaux, la phase aménagement des chaussées, devrait reprendre mi-juin. Nous remercions les habitants et les usagers du secteur pour leur compréhension.

## ATTENTION AUX FRAUDEURS

Le service Eau et Assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté nous a signalé qu'une fraude téléphonique est actuellement en cours. Des appels vocaux signalent à tort une contamination de l'eau potable et vous invitent à taper 1 pour être mis en relation avec un conseiller. Ces appels sont frauduleux. Seul le service Eau et Assainissement est habilité à vous transmettre ce type d'information. En cas de doute, contactez exclusivement le 04 76 36 90 57. Soyez vigilants et ne communiquez aucune information personnelle ou bancaire.

Cette mise en garde est valable pour tous les services qui pourraient vous appeler ou vous contacter par quelque moyen que ce soit. Ne communiquez jamais de renseignements personnels, prenez le nom de votre interlocuteur et rappelez le service par le numéro de téléphone que vous aurez recherché.

Également ne laissez pénétrer personne dans votre domicile sans vous être assuré qu'il ne s'agit pas d'escrocs en appelant le service dont les personnes se prétendent être employées.

## EMPLOIS JEUNES D'ÉTÉ

Comme l'an passé la municipalité de Cognin-les-Gorges propose, pour les jeunes de la commune, trois postes « **emplois jeunes** » pour cet été.

Le recrutement est ouvert pour la semaine du **21 au 25 juillet 2025** soit 5 jours avec des horaires de 7h à 12 h, pour 25h. Le travail consistera à de l'entretien des bâtiments communaux et de la peinture.

Il est impératif d'avoir **seize ans révolus le 21 juillet**.

Pour postuler il convient d'adresser à la mairie une demande motivée accompagnée d'une autorisation parentale et d'un C.V. .

Les premiers dossiers constitués seront retenus.

## COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Le Jeudi 8 mai sera célébrée la commémoration de la fin de la seconde Guerre Mondiale, ce sera le 80<sup>ème</sup> anniversaire . Le rendez-vous est prévu à 10h 55 devant la mairie. Les participants se rendront en cortège jusqu'au monument aux Morts où la cérémonie débutera à 11 h.

A l'issue, un verre de l'amitié sera partagé avec les habitants.

## FRELONS ASIATIQUES

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à cette opération.

Environ 50 pièges ont été distribués cette année, comme l'an passé.

Cette campagne vise à capturer les frelons asiatiques, redoutables prédateurs des abeilles. En les piégeant tôt dans la saison, nous contribuons à protéger les colonies d'abeilles, essentielles à la pollinisation et donc à la biodiversité.

Merci de rapporter vos pièges avec la feuille de suivi lors des permanences en mairie :

- **Mercredi 21 mai 9H/10H30**

- **Samedi 24 mai 9H/10H30**

Chaque geste compte. Merci pour votre engagement.

**Fermeture de classe à Cognin-les-Gorges**

La commune de Cognin-les-Gorges est confrontée à une nouvelle qui attriste de nombreux parents et enseignants : la fermeture d'une classe à l'école primaire. Cette décision, prise par les autorités académiques, est principalement due à une baisse significative des effectifs scolaires au sein du Syndicat Scolaire Intercommunal. Selon les dernières données, l'effectif global au sein du SSI est en baisse, ce qui a conduit à la décision de fermer une classe.

Actuellement, les villages du regroupement pédagogique (Saint-Gervais, Rovon) comptent deux classes . Avec cette fermeture, Cognin-les-Gorges

passera de trois à deux classes. Les élèves de Cognin-les-Gorges suivent déjà un parcours scolaire réparti entre les écoles de Saint-Gervais et Rovon, et devront s'adapter à cette nouvelle configuration.

La baisse des effectifs au sein du SSI est une réalité préoccupante. Afin d'éviter une nouvelle fermeture de classe l'année prochaine, il est essentiel de mettre en place des actions pour stabiliser et, si possible, augmenter le nombre d'élèves. La mobilisation des parents, des enseignants et de toute la communauté sera cruciale pour garantir un avenir scolaire serein pour les enfants du regroupement pédagogique intercommunal.

CARNAVAL

**Carnaval à Cognin-les-Gorges : une journée festive et colorée**

Le 15 mars 2025, Cognin-les-Gorges a vibré au rythme du carnaval organisé par le Sou des écoles. Les rues du village étaient animées par une foule joyeuse et colorée, venue célébrer cette tradition annuelle.

Dans l'après-midi, les familles ont afflué dans les rues, vêtues de costumes variés et créatifs. Petits et grands ont défilé dans une ambiance festive, accompagnés de musiques entraînantes. Le moment le plus attendu de l'après-midi a été la mise à feu de Monsieur Carnaval. Cette tradition symbolique marque la fin des festivités et l'arrivée du printemps. Les participants se sont rassemblés autour de l'effigie, et dans une

atmosphère de joie collective, Monsieur Carnaval a été brûlé. Les festivités se sont poursuivies à la salle des fêtes, où de nombreuses activités étaient proposées. Parents et enfants ont pu profiter de jeux, d'ateliers de maquillage ; ils ont apprécié la buvette et le stand de crêpes.

Le carnaval du Sou des écoles a été un véritable succès ! Les organisateurs peuvent être fiers de cette journée mémorable !

La prochaine manifestation est prévue le 29 juin : kermesse annuelle à la Bodega : un événement festif et convivial pour tous. Venez nombreux profiter des jeux, des spectacles, et des gourmandises !





## INAUGURATION MAM

Le 14 mars dernier, la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) de Cognin-les-Gorges a été inaugurée en présence de Monsieur le Maire, ses adjoints et son Conseil municipal mais également des différents techniciens et financeurs. Quelques habitants et parents étaient aussi présents. Les trois assistantes maternelles ont fait visiter les lieux avant que tous se retrouvent à la salle des fêtes Albert Glenat pour les différents discours, pour finir avec un petit buffet et le verre de l'amitié.



La commune va se doter d'un moyen d'information des habitants simple, facile et rapide, en s'abonnant au système « Panneau Pocket ». Pour les habitants il suffit de télécharger l'application qui est gratuite sur votre smartphone. Puis vous pouvez sélectionner la ou les communes où vous avez des intérêts. Il n'y a aucune récolte de données personnelles et pas de création de compte. Vous pouvez supprimer l'application à tout moment et les communes ne connaissent pas les personnes ayant opté pour le système.

Fonctionnement : La commune envoie un message et toutes les personnes ayant choisi cette commune reçoivent instantanément l'information.

Nous avons opté pour la diffusion des messages importants et urgents uniquement.

Pour exemples :

- les alertes météo émanant de la préfecture,
  - les avertissements comme celle diffusée dans le journal sur les fraudeurs.
  - une coupure d'électricité programmée,
  - une coupure de route,
  - tout autre fait nous paraissant important sur le moment.
- Également ce dispositif viendra en complément du Plan Communal de Sauvegarde pour vous informer en cas de catastrophe et vous donner des directives.

Un flyer explicatif vous sera distribué ultérieurement, vous pourrez utilement le classer avec le Document d'Information sur les Risques Majeurs « DICRIM » qui vous a été distribué l'an passé.



**Préparation budgétaire commune 2025 Cognin-les-Gorges**

Le budget primitif de la commune de Cognin-les-Gorges a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2025. Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Le budget primitif constitue le premier acte du cycle annuel de la collectivité. Il peut être consulté sur simple demande.

Il a été préparé au préalable par la commission finances présidée par Valérie Simoens, qui a analysé l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du compte administratif de l'année 2024, et qui a pris en compte la réalisation des différents travaux de cette fin de mandat (finalisation des travaux d'aménagement du village, réalisation de la sécurisation du sentier des Gorges du Nan, programme de voirie et programme de travaux sur les bâtiments publics).

Avec l'accompagnement de Valentin Bonfils, conseiller aux Décideurs Locaux, de la Direction Départementale des Finances Publiques, la commission a préparé ce budget en l'inscrivant dans une prospective jusqu'à 2028, pour analyser l'incidence de ce choix budgétaire sur les 4 années à venir.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- intégrer l'ensemble des dépenses d'investissement lié aux projets cités ;
- cibler les échéances des versements de subventions en fonction de l'avancement des différents projets
- recourir à l'emprunt tout en laissant des marges de manœuvre pour les futurs mandats ;
- gérer l'attente du versement des subventions et du fonds de compensation de la TVA par la mobilisation d'un prêt relais.

**Le compte administratif et de gestion de l'année 2024**

Le Conseil municipal lors de la séance du 24 février 2025 a approuvé les comptes administratifs et de gestion de l'année 2024 pour la commune de Cognin-les-Gorges. Ces comptes correspondent aux résultats comptables de l'exercice 2024. Ces résultats sont reportés dans le budget 2025.

**Section de fonctionnement :**

Recettes = 496 339.47 €

Dépenses = 435 570.46 €

Résultat de l'exercice : +60 769.01 €

**Section d'investissement :**

Recettes = 307 293.53 €

Dépenses = 494 380.01 €

Résultat de l'exercice : - 187 086.48 €

**Étant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :**

Résultat reporté fonctionnement (après affectation à l'investissement) : 125 018.82 €

Résultat reporté investissement : 61 151.32 €

**En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de**

En section de fonctionnement : 185 787.83 €

En section d'investissement : - 126 535.48 €

**Le budget 2025 :**

**- La section de fonctionnement**

Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme un budget personnel : les salaires, les entrées d'argent d'un côté, et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges générales	179 316,85 €	Résultat de fonctionnement reporté	59 252,35 €
Charges de personnel	146 251,00 €	Atténuation de charges	500,00 €
Opération d'ordre, atténuations de produits	1 000,00 €	Produits des services, autres produits de gestion courante	55 100,00 €
Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	Impôts et taxes	282 766,00 €
Autres charges de gestion courante	158 398,00 €	Dotations et participations	154 693,00 €
Charges financières	14 400,00 €	Produits exceptionnels, produits financiers	204,50 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>551 515,85 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>551 515,85 €</b>

**Pour les dépenses :**

- les charges générales 179 316,85 €: dépenses liées à tous les consommables (carburants, papeterie, produits d'entretien courant, contrats d'électricité, de

- téléphonie, maintenance appareils, logiciels, assurances...)
- les charges de personnel 146 251,00 €: les salaires des agents communaux, des emplois d'été, et les cotisations correspondantes.
  - les autres charges de gestion courante 158 398,00 €: participation au Syndicat Scolaire Intercommunal 81 602€, participation au Service Département d'Incendie et de Secours 17 500€, indemnités élus, subventions CCAS et associations.
  - les charges financières 14 400,00 €: paiement des intérêts des emprunts (le capital est remboursé en investissement)
  - Virement à la section d'investissement 50 000 €: c'est l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement qui constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la ville à financer ses investissements.
  - Autres charges : des lignes comptables.

**Pour les recettes :**

- Résultat de fonctionnement reporté 59 252,35 €: résultat de l'excédent du compte administratif 2023 reporté
- Recettes des services 55 100,00 €: loyers des appartements communaux, location salle des fêtes, concessions cimetières...
- Impôts et taxes 282 766,00 €: produits de la taxe foncière, taxe d'habitation, droit de mutation à titre onéreux
- Dotations et participations 154 693,00 €: dotation de l'État, du Département, péréquation, participation autres communes
- Produits exceptionnels et financiers 204,50 €: produits qui n'entrent pas dans une des catégories précédentes

**Taux de fiscalité pour 2024:**

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| - Taxe foncière (bâti) : 36,05 %     | <i>Taux moyen de la strate : 35,03 %</i> |
| - Taxe foncière (non bâti) : 53,25 % | <i>Taux moyen de la strate : 43,78 %</i> |
| - Taxe d'habitation : 11,63 %        | <i>Taux moyen de la strate : 12,73 %</i> |

Taux moyen de la strate est la moyenne du taux pour des communes de 500 à 2000 habitants ;

**- La section d'investissements :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, recettes à caractère exceptionnel.

**Une vue d'ensemble du budget d'investissement 2025 :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	126 535,48 €	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €
Remboursement capital emprunt	41 000,00 €	Vente	1 000,00 €
Etudes	3 600,00 €	FCTVA	45 770,00 €
Achat terrain	2 000,00 €	Taxe d'aménagement	0,00 €
Travaux bâtiments publics	37 534,09 €	Excédent fonctionnement	126 535,48 €
Programme voirie	20 000,00 €	Subventions	369 306,79 €
Etude/Travaux ENS	178 800,00 €	Emprunt	355 000,00 €
Travaux aménagement espaces publics	362 807,00 €	Produits (Ecriture d'ordre entre section)	18 809,98 €
Remboursement travaux TE38	<b>38 108,80 €</b>		
Remboursement réseau pluvial	55 000,00 €		
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	81 376,90 €		
Produit écriture d'ordre	17 659,98 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>966 422,25 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>966 422,25 €</b>

### Les principaux projets pour l'année 2025 :

- Le principal projet est la finalisation de l'**aménagement du village**. Au regard des subventions attribuées, des incertitudes sur certains postes de fonctionnement (attribution de l'Etat, remboursement FCTVA, le choix a été fait de n'intégrer à ce budget que la réalisation de la tranche ferme (rue de la Trainière, rue du Pont, rue du 29 janvier 1944 jusqu'à l'école) et de la tranche optionnelle carrefour sud.

En fonction des retours de subventions éventuelles de la part de la Région, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, le Conseil municipal prendra la décision, avant la fin de ce premier semestre, d'acter ou de ne pas acter la réalisation de la tranche conditionnelle de l'aménagement de la place école/mairie.

Dans le cas du choix d'acter cette réalisation, un budget supplémentaire devra être voté pour prendre en compte la dépense supplémentaire, et mettre en face des recettes supplémentaires (subventions, emprunts éventuels, autres...)

- L'autre projet important est la **sécurisation du sentier des Gorges du Nan** par la réalisation de deux passerelles sur le secteur de Roche Bleue, et de modifier le débouché sur la D22 pour que celui-ci se fasse au niveau du second encorbellement.

- La commune poursuivra sa campagne de **gros entretien des voiries communales**. Sont concernés le chemin du Puiseau et la rue de la Trainière.

- La poursuite des recherches d'**économie d'énergie** est toujours d'actualité : les huisseries côté montagne de la mairie seront changées au profit de plus performantes. Le chauffage électrique de l'Agence Postale évoluera aussi pour limiter les dépenses d'énergie.

- Un travail sera fait au cimetière pour donner plus de qualité au jardin du Souvenir et au colombarium.

### Reliquat de subventions notifiées pour 2024 :

- Solde subventions Région AURA MAM : 31 507,20 €
- Solde subventions CAF MAM : 8 400,00 €
- Subvention Territoires Numériques Educatifs : 8 500,00 €

### Subventions notifiées pour 2025 :

- Etude et travaux ENS par le Département de l'Isère : 139 165,65 €
- Subventions estimées pour la tranche de travaux actée :
  - Département de l'Isère : 102 024,00 €
  - DETR (Etat) : 47 8622,99 €
  - Fonds Verts (Etat) : 31 846,95 €

**Le programme de travaux sera financé par un emprunt de 250 000 € sur 20 ou 25 ans.**

**Le reste de l'emprunt inscrit au budget est un prêt relais de 105 000 € qui sera remboursé en 2026, lorsque la commune touchera le Fonds de compensation de la TVA et les subventions pour la voirie et les bâtiments qui seront versés par le département en 2026.**

### Etat de la dette communale

DATE DEBUT	TRAVAUX	DATE FIN	VALEUR ACHAT	TAUX	ANNUITE	Capital restant au 31/12/2024
2021	Tracteur	03/09/25	50 400,00 €	0,79 %	10 320,15 €	10 239,26 €
2017	aménagement village	05/02/36	350 000,00 €	1,150%	19 521,68 €	217 632,01 €
2020	chaufferie	01/09/35	75 000,00 €	0,68 %	5 262,88 €	54 518,32 €
2023	MAM	25/11/43	105 000,00 €	Tx livret A	8 833,88 €	99 750,00 €
<b>MONTANT DES REMBOURSEMENTS ANNUELS 2025</b>					<b>43 938,59 €</b>	
<b>TOTAL CAPITAL RESTANT DU</b>						<b>382 139,59 €</b>

A la fin de cette année 2025, la commune n'aura plus que 3 emprunts en cours :

- Celui pour l'aménagement du village pour une annuité de 19 521,68€ jusqu'en 2036.
- Celui pour la chaufferie pour une annuité de 5262,88 € jusqu'en 2035. (cette annuité est financée par l'économie effectuée sur l'achat de l'énergie)
- Celui pour l'achat de la MAM pour une annuité de 8 833,88€ jusqu'en 2043 (l'annuité de ce prêt correspond au loyer versé par les locataires de la MAM)



Durant ces dix années, la commune a effectué 3 671 345,99 € de travaux en montant TTC.

Dans la totalité de ces travaux, une part pour un montant de 550 856,93 € a été réalisée sans aucune subvention, soit 15 % de la part totale des travaux effectués, soit environ 55 000€ d'investissement / an pris sur la capacité d'autofinancement.

Une part de ces investissements 158 623,16 € concerne des remboursements de travaux effectués par d'autres maîtres d'ouvrage.

Le reste des travaux et investissements, soit 2 961 865,91 € TTC ont bénéficié de subventions (1 522 391,91 €) et de retour du fonds de compensation TVA, soit des investissements subventionnés en moyenne à un taux supérieur à 60 %.

Sur la même période, la commune a emprunté 530 000 €, mais a aussi remboursé 473 811 € de capital, plus les intérêts qui sont remboursés sur le budget de fonctionnement. On peut dire que l'endettement est resté constant.

Avec une capacité d'autofinancement brute d'environ 100 000 € par an (excédent net dégagé par l'exercice de fonctionnement), soit 950 086 € d'affectation du fonctionnement sur les 10 ans, la commune a su par une bonne adaptation aux conditions de subventions des financeurs, se donner les moyens de faire les investissements qui lui semblaient adaptés aux besoins.

#### Grands travaux menés au cours de ces 10 années :

- Aménagement du haut du village et de la rue de Malleval ;
- Aménagement traversée du village, place de

l'église, rue Saint Joseph

- Construction de la chaufferie bois pour tous les bâtiments communaux
- Construction d'une maison d'assistantes maternelles

- Transformation LED éclairage public
- Travaux de continuité écologique sur le Nan

#### Travaux d'entretien et de rénovation :

- Démontage école parc Saint Joseph
- Rénovation appartements écoles (reprise intérieur, huisseries, volets)
- Mise en œuvre accessibilité église, agence postale, cimetière.
- Mise en œuvre accessibilité Gorges du Nan
- Reprise WC publics
- Reprise thermique et acoustique cantine scolaire
- Changement huisseries école et pose de volets
- Reprise voirie La Vorcière, le Rivier, Nalletière, Montchardon.
- Mise en œuvre ralentisseurs Nalletière

#### Etudes :

- PLU
- Elaboration plan de gestion ENS Gorges du Nan
- Diagnostics environnementaux ENS
- Etude devenir logement Carral

#### Achats importants :

- Mise à jour matériel informatique école et mairie
- Mobilier et chaudière bibliothèque
- Terrain Cret
- Achat terrain cabane de chasse
- Tracteur neuf et godets
- Matériel services techniques, électroménager salle des fêtes

### OPERATION ADOPTE UNE POULE

**Adopte une poule !**  
Pour réduire tes déchets et manger des oeufs frais

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté organise une vente de poules pondeuses :

**Vendredi 13 juin**  
de 13h30 à 16h30  
à **SAINT-SAUVEUR**  
Déchèterie

**Poules pondeuses plein air :**  
4 € la poule provenant de l'élevage Bel Air, basé à Têche

**Réservation obligatoire** en direct auprès de l'éleveur au 06 08 88 10 83

Pensez à prendre un contenant pour le transport (carton perforé, cage...)

**Vendues par 2 minimum (ou plus !)** pour leur bien-être !

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

### COLLECTE CARTOUCHES ENCRE

**PRÉSERVE TES MONTAGNES**

**RAPPORTE TES CARTOUCHES\* VIDES À L'ÉCOLE !**

**UN GESTE POUR LA PLANÈTE ET TON ÉCOLE**

Lieux de dépôt : Ton école (Rovon, St Gervais et Cognin) mais aussi  
Épicerie de Cognin et la poste de St Gervais  
Action permanente au profit du sou des écoles

\*Cartouches jet d'encre toutes marques  
Infos : lesoudesecoles@hotmail.com / 06 03 94 60 86

## Le Saviez-vous ?



Votre geste de tri simplifié depuis le **1er juillet 2024** : papiers et emballages, tous réunis dans le conteneur **JAUNE** !



**En vrac, sans sac et non imbriqués, sinon ils ne pourront pas être recyclés !** 

Pour savoir quels emballages, trier c'est simple : c'est tout ce qui emballé ! Qu'ils soient en carton, en plastique, ou encore en métal !



Pour les emballages en verre, rien n'a changé : ils vont toujours dans le conteneur **VERT**.

**En vrac, sans sac, sans bouchon ni couvercle.**

Les bouchons en plastique, en métal, et les couvercles de bocaux doivent être jetés dans le conteneur **JAUNE**, tandis que les bouchons en liège vont dans la poubelle ordinaire.



Et pour le reste ? C'est encore plus simple, il y a le conteneur **GRIS** pour les ordures ménagères : verres et assiettes cassés, produits d'hygiène corporelle (brosse à dents, lingette, coton-tige, couche, rasoir et lame...) et les déchets alimentaires non compostables (os, arrêtes, laitages ...).

**Dans un sac fermé de 30L maximum !** 



Point d'Apport Volontaire Place des Pivoines, 38160 Saint-Sauveur



Pour les objets volumineux c'est direction la **déchèterie** (carton, gravats, mobilier,...), pour encore + de tri ! Et si vous pensez qu'ils peuvent servir encore, il y a la **Ressourcerie Intercommunale**.



Pour vos **déchets organiques** Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté vous accompagne et vous propose des solutions adaptées à vos besoins :

- Composteurs Individuels + **formation gratuite** ; Plastique **325L** et bois **404L 16€**, bois **603L 23 €**
- Lombricomposteurs (**50€**) + **formation gratuite**
- **Accompagnement** pour l'installation d'un site de compostage partagé
- Opération "adopte une poule !" 

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet :

<https://www.saint-marcellin.fr/intercommunalite/>

Infos et inscriptions au 04 76 38 66 03  
tri.dechets@saint-marcellin-vercors-isere.fr

## CLUB DES GORGES DU NAN

Une escapade en Drôme des plus réussies, où quelques personnes se sont jointes aux membres du club pour profiter du soleil, des vergers de cerisiers en fleurs, avant de s'attabler à « la Terrine » à Mercuroil. Le menu traditionnel de cette auberge paysanne, concocté à base de produits de la ferme, servis à volonté, n'a pas engendré la mélancolie, les discussions allant bon train dans une ambiance aux couleurs de cette très belle journée. Sur la route du retour, les gourmands ont fait une halte, pour profiter des fraises proposées par les producteurs locaux, se voyant déjà, pour la plupart, les déguster devant une bonne chantilly ; manière de prolonger chez soi, cette belle sortie. Il reste à définir quelques projets pour les mois à venir.





**DIMANCHE  
03 AOÛT 2025**

# VIDE - GRENIERS

Place de la Fontaine et de l'église  
COGNIN LES GORGES (38470)



- ◆ Accueil des exposants à partir de 06h00
- ◆ Emplacement : 3€ le mètre linéaire + 5€ si véhicule à l'emplacement dès 4m réservés (matériel non fourni)
- ◆ Ouverture au public : 8h à 17h.
- ◆ Animations : pêche à la truite dans la fontaine, tombola d'une truite trophée, simulateur de pêche...
- ◆ Restauration possible auprès des commerces du village et de la Bodega
- ◆ Parkings prévus par l'organisation

Inscriptions et renseignements au 07.83.59.14.68

ou par mail : [aappmacognin@gmail.com](mailto:aappmacognin@gmail.com)

ou au Bachop'S Bar de Cognin les gorges

N° d'emplacement :  
(Cadre réservé à l'organisation)



## BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS ET ATTESTATION

Personne physique uniquement

Se déroulant le Dimanche 03 Août 2025 à : COGNIN LES GORGES

Document à retourner au plus tard le 25 Juillet 2025

au Bachop'S Bar 17, Rue de la Trainière 38470 COGNIN LES GORGES

ou par mail : [aappmacognin@gmail.com](mailto:aappmacognin@gmail.com) ou remise en main propre à F. BITH

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à : ..... département : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

Tél : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le ..... par .....

**Déclare sur l'honneur :**

- respecter les mesures sanitaires en vigueur
- de ne pas être commerçant(e).
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce).
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).
- ne pas vendre d'objets neufs, animaux, armes et produits alimentaires sous peine d'exclusion.

**Réservation :**

3€ le mètre linéaire + 5€ (si véhicule à l'emplacement dès 4 mètres réservés)

Chèque à l'ordre de l'aappma des Gorges du Nan

Nombre de mètres linéaires réservés :		
Véhicule à l'emplacement :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Prix à payer :	3€ x ..... + ..... = .....€	<input type="checkbox"/> Chq <input type="checkbox"/> Esp

Fait à ..... le .....

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

## FOYER RURAL

L'été approche à grands pas ! Le chapiteau fera son grand retour en juin (date à préciser) sur le terrain de football de la commune pour célébrer toutes les manifestations de la saison estivale.

Tous les habitants sont les bienvenus pour participer au montage du chapiteau !

À vos agendas : le traditionnel repas moules-frites aura lieu le dimanche 13 juillet au soir. Des flyers seront distribués pour réserver vos repas, et ils seront également disponibles dans vos commerces dans les prochaines semaines.

La vogue 2025 se déroulera cette année le week-end des 1er, 2 et 3 août. Le programme sera lui aussi communiqué prochainement.

Au plaisir de vous retrouver cet été pour partager de beaux moments ensemble !

L'équipe du Foyer Rural

Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal [isabelle.veyret38@gmail.com](mailto:isabelle.veyret38@gmail.com) ou [mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)

## RSG

**RSG EN SOUTIEN POUR RSG**

**DIMANCHE 27 AVRIL**

**COGNIN LES GORGES**

**DE 8H À 18H**

**PARCOURS DÉCOUVERTE**

**"UN GRAND OU UN PETIT TOUR"**

**DÉPART DE LA FONTAINE ENTRE 8H ET 10H**

**10 € PAR PERS - 15 ANS 5 €**

**AVEC 1 SANDWICH 1 BOISSON**

**CONCERTS ARTISTES LOCAUX**

**MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX**

**VISITE COMMENTÉE DU VILLAGE 11H ET 14H**

**DÉMONSTRATIONS ARTISANALES**

**ANIMATIONS SURPRISES**

**RESTAURATION ET BUVETTE**






**Soufflé glacé aux framboises**

de Marie-Hélène DOLIN

**Pour 6 personnes :**

600g de framboises

½ citron pressé

30cl de crème entière liquide

250g de sucre glace

**Préparation :**

Mettre au freezer ½ heure :

- La crème fraîche
- Le fouet du batteur (pour monter la chantilly)
- Le récipient

Mixer les framboises avec le jus de citron

Monter la crème fraîche en chantilly en ajoutant petit à petit le sucre glace à la cuillère à soupe.

Incorporer délicatement le mélange de framboises à la chantilly

Verser dans des ramequins et mettre au froid 2 à 3 heures



## INFO ARS

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

**STOP violences faites aux femmes en Auvergne-Rhône-Alpes**

Consultez le site [stopviolences-auvergne-rhone-alpes.fr](http://stopviolences-auvergne-rhone-alpes.fr)

Un site qui permet d'identifier tous les services qui viennent en aide aux femmes qui subissent des violences

**COMMENT ?**  
3 modes de consultation au service des professionnel-le-s, des témoins et des victimes :

- Je subis des violences
- Je recherche une structure sur la carte
- Je suis professionnel-le ou témoin

ars  
Auvergne-Rhône-Alpes

## QUE TROUVE-T-ON SUR CE SITE ?

- Une **géolocalisation**, les coordonnées et les horaires d'ouverture de **près de 2300 structures** de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Un module de recherche permettant de sélectionner les structures **selon les besoins et selon le département**
- Une **fiche descriptive** de chaque structure imprimable et exportable
- Des ressources d'information et de formation **destinées aux professionnel-le-s**
- Des **supports d'information** à télécharger, à imprimer, à afficher ou à mettre à disposition du public



**STOP violences faites aux femmes en Auvergne-Rhône-Alpes**  
**UN OUTIL DYNAMIQUE** qui répond aux besoins des femmes qui subissent des violences  
**UN OUTIL DE RÉFÉRENCE** au service des professionnel-le-s dans l'orientation rapide des victimes vers les structures appropriées en fonction de leurs besoins



## PA-ISS: COLLECTE DE MEUBLES

Pour les communes autour de St Marcellin, PA-ISS peut assurer le service de collecte de meubles (débarassage). Ils sont joignables au 07 50 17 95 86 (Nicolas Janin, responsable collecte à domicile) ou au 07 50 71 95 84 (Nathalie Petrequin, coordinatrice).



**06.28.56.85.04**

 charlottebonnin

 Charlotte coiffure à domicile

 cognin les gorges et environ

**Coiffure à domicile**

**Tarifs :**

Shampooing brushing 20/30€

Shampooing coupe brushing 30/40€

Shampooing coupe couleur brushing 60/70€

Shampooing coupe mèches brushing 100/130€

Shampooing permanente coupe brushing 70/80€

Lissage brésilien 120/180€

Coupe homme 20€

Soins botox 80/100€

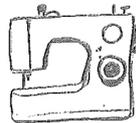
Junior jusqu'à 10 ans 15€

**Soins offert pour toutes prestations**

Un supplément peut être appliqué selon la longueur et l'épaisseur des cheveux

*Les Aiguilles du Nan*

# RETOUCHES COUTURE




Ne jetez pas vos vêtements, venez les faire réparer !

- Ourlets, réparation déchirure, fermeture éclair, reprises en tous genre, doublure, etc.
- Création rideaux, vêtements en sur-mesure, corseterie.
- Cours de couture, tricot, crochet, broderie.
- Initiation au filage de la laine.

Réparation du cuir :

- Réparations fauteuil, ceinture.
- Création étuis, petite maroquinerie.

**CONTACT :**  
06 98 92 65 49

à domicile où au  
20 Chemin des Verneux  
38470 Cognin les Gorges

Les Aiguilles du Nan sont à votre service !  
N'hésitez pas à nous contacter pour votre projet couture.

 lesaiguillesdunan@gmail.com

**SOPHROLOGIE**



AURELIE GUIGNIER  
SOPHROLOGUE ei

*En toute simplicité, apprenez à relever les défis du quotidien.*

Certifiée RNCP  
Secteur Sud-Grésivaudan  
Ou en visioconférence  
0766453727  
aurelieguignier.sophrologue@gmail.com  
<https://aurelie-sophro-isere.fr>

**CABINET INFIRMIER**

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON  
Crystal VALENTIN  
Jean-François OFFRET  
06.31.63.53.41

**ART FLORAL**

Ateliers floraux | Créations

## L'Atelier de Dame Nature



Initiez vous à l'art floral et repartez avec votre création.

Je serai là pour vous guider et vous faire part de ma passion de créer. Un anniversaire, une soirée entre amis, un EVJF ou un simple moment de détente rien que pour vous... Pensez à

L'Atelier de Dame Nature

Découvrez mon univers végétal et bucolique à travers mes créations.

**Au plaisir de créer avec/pour vous**

À Cognin-les-Gorges  
Emeline : 07 82 81 02 03

[l\\_atelier\\_de\\_dame\\_nature](https://www.instagram.com/l_atelier_de_dame_nature)

Emeline



Anne-Sophie Faggion  
Graveur sur pierre  
bulles.de.granite@gmail.com  
06 32 40 75 20  
[www.bulles-de-granite.com](http://www.bulles-de-granite.com)



Retrouvez moi facilement sur **lelienlocal.com** le portail Internet de la vie où Pays

Isère Drôme Royans Vercors Rhône Alpes

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées  
**isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr**

**ASSISTANTES MATERNELLES**

**Vanessa REBBOAH**  
**Assistante Maternelle Agréée**  
  
**06 43 35 17 99**  
  
 199 Rue St Joseph - 38470 Cognin-les-Gorges

**MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**  
**« La danse des petits pieds »**  
 de Cognin-les-Gorges.  
  
 Céline LEROY : 06 82 06 83 50  
 Charlène BERRUYER : 06 10 90 25 06  
 Céline BLAIN : 06 89 42 18 09  
[ladansedespetitspieds@hotmail.com](mailto:ladansedespetitspieds@hotmail.com)

**ARGOUD MARIE-CLAUDE,**  
**Assistante Maternelle Agréée**  
 15 lot la tour 38470 Cognin-les-Gorges 0476386136 ou 0610173103

**MME GASCON LYDIE**  
**Assistante maternelle agréée**  
 273 rue Chaponnière  
 38470 Cognin-les-gorges  
 06 49 54 54 34

**COMMERCANTS**

**BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO**

**BACHOP'S BAR**

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com

Bachop's Bar

17 rue la trainière 38470 Cognin les Gorges



**PRODUITS REGIONAUX**

**LA FERME RODET**  
 38470 Cognin-les-Gorges  
 ☎ 06 70 27 80 21  
 06 23 97 00 29  
 ent.rodet@gmail.com

*la Ferme Rodet*  
 Noix, Viande et Fromage

**Noix et huile de noix**  
**Viande de bœuf et de veau**  
**Fromage de chèvre**

VENTE DIRECTE



**Épicerie de Cognin Les Gorges**  
 — 04.76.64.19.06 —

**Fournier** Fabien  
 Portable 06.45.42.30.83  
 Facebook Épicerie de cognin



**TRAITEUR**

**FERME DE LA TRAINIÈRE**

**VENTE EN DIRECT :**  
**VIANDE DE BŒUF ET VEAU**  
**NOIX ET HUILE DE NOIX**

**SUR COMMANDE UNIQUEMENT,**  
**DEMANDE D'INSCRIPTION PAR MAIL :**  
**FERMEDELATRAINIERE@LAVACHE.COM**

93 RUE DE LA TRAINIÈRE  
 COGNIN LES GORGES  
 FRANCIS GRANNEC 06 58 69 03 99

**AB**  
 CERTIFIÉ  
 AGRICULTURE  
 BIOLOGIQUE



**LAURENT VOIRON TRAITEUR**  
**PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION**

117 rue de chaponnière  
 38470 COGNIN LES GORGES  
 Tél: 06 19 54 48 65  
 04 76 36 19 78

Mail: [voiron.traiteur@hotmail.fr](mailto:voiron.traiteur@hotmail.fr)

**TOUT REPAS**  
**NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME**  
**VOTRE MARIAGE SUR MESURE**



Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées  
**isabelle.veyret38@gmail.com ou**  
**mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr**

## ETAT CIVIL

**Liam CANCADE** né le 30 mars 2025 fils de Dylan CANCADE et de Mélanie DUCLOS, La Vorcière

**Gianni PONYANNE JUEN** né le 01 mars 2025 de Kenny PONYANNE et de Prescilia JUEN



NAISSANCES

**Marcelle DOLIN**, épouse Plantier le 03 avril 2025, Chemin du Puiseau



## EXPO PHOTOS

### Les photos du village par la grande porte

Les photographies prises pour l'exposition 2025 sont à faire parvenir au plus tard **le 30 avril 2025** à la mairie de Cognin-les-Gorges à l'adresse mail suivante :

[mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)

Pour rappel le thème retenu pour cette année devront nous présenter les **portes, fenêtres, escaliers, portails de notre village.**

Les photographies retenues seront exposées dans les rues du village à partir du 1er juin 2025.

## INFOS PRATIQUES

### Horaires ouverture Mairie au public

Du mardi et jeudi

de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

04 76 38 31 31

### Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h

(Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

### Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

**La bibliothèque sera fermée les vendredis 2 Mai et 30 Mai 2025**

### Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

### Contact Paroisse

Marie-Pierre VEYRET : 04 76 38 54 12  
(répondeur) ou 07 87 66 15 53.

<https://stjoseph2rives.webador.fr>

### Horaires d'ouverture déchèterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi

9h à 12h et de 13h30 à 18h

mardi et jeudi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

**Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges, paraîtra en JUIN 2025. Professionnels, Particuliers, Associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le 14 JUIN 2025**

L'écho des Gorges  
Bulletin d'informations  
municipales  
Mairie de Cognin-les-Gorges  
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax  
04.76.64.08.32  
[mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)  
**Directeur de Publication**  
Patrice FERROUILLAT  
**Rédacteur en Chef**  
Sophie BOREL  
**Illustration, photos**  
Isabelle VEYRET,  
Geoffrey GIRARD,  
**Service Communication**  
Yolaine WINGERTER  
**Comité de Rédaction**  
Sophie BOREL,  
Julien DOLIN  
Geoffrey GIRARD  
Valérie SIMOENS  
Bernard TARRADE  
Nathalie VEHIER  
Isabelle VEYRET  
Marie-Pierre VEYRET  
**Ont participé à ce numéro**  
Les associations de  
Cognin-les-Gorges,  
***Ne pas jeter sur la voie publique***  
***Tirage à 400 exemplaires.***